

# PIÈCES A FOURNIR

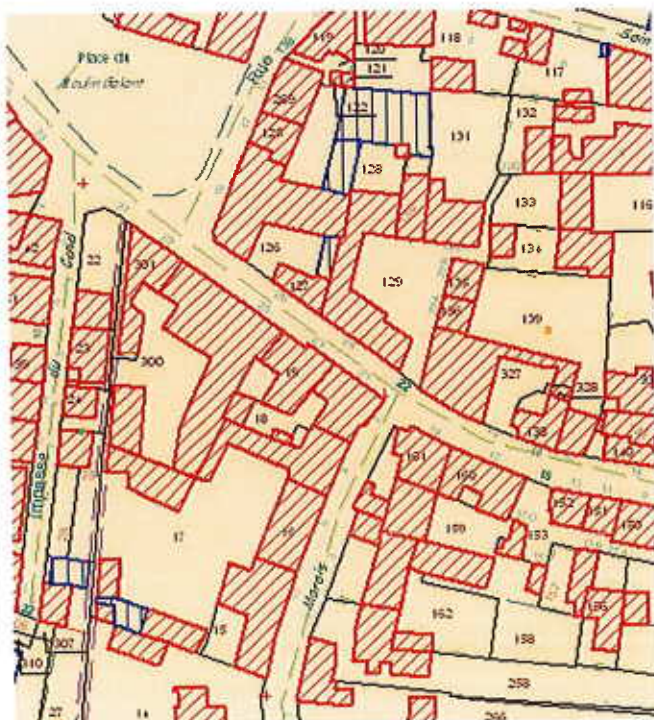
## Le plan de situation

Il doit permettre de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune.

Pour les communes étendues, il est nécessaire de fournir un plan montrant dans quel secteur de la commune se trouve le terrain.

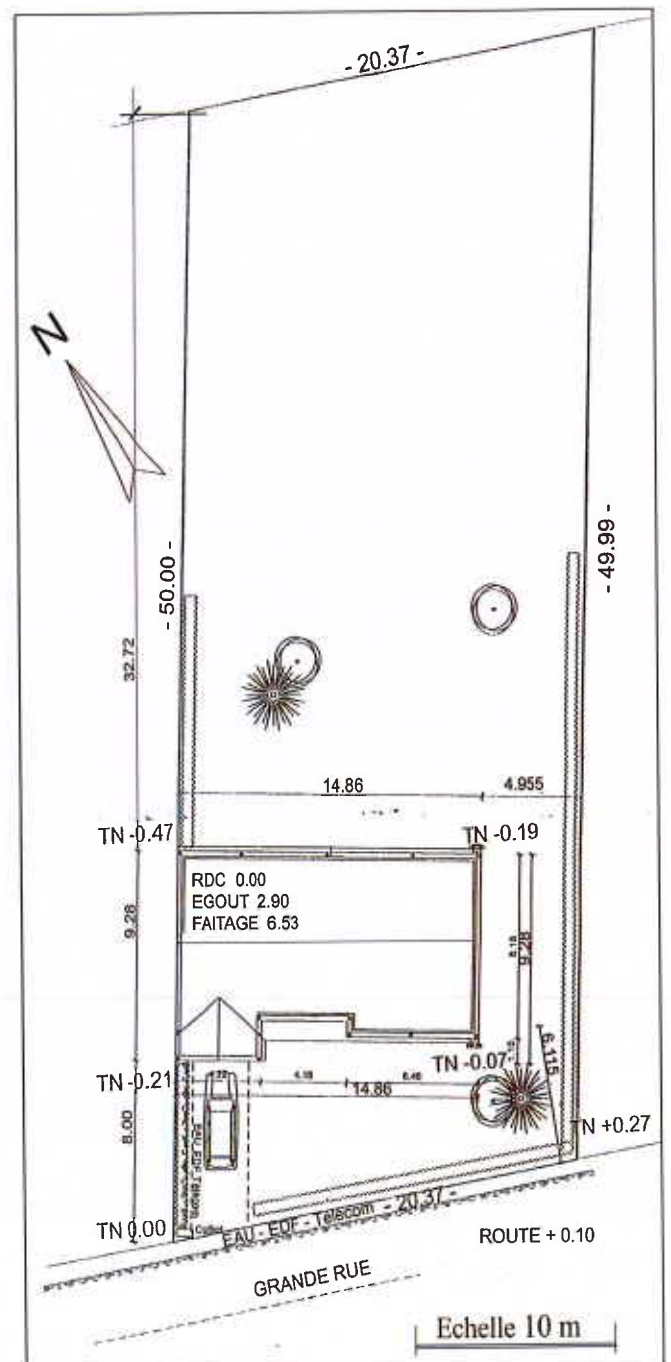


L'extrait cadastral est généralement le plan le plus utile pour situer le terrain précisément.



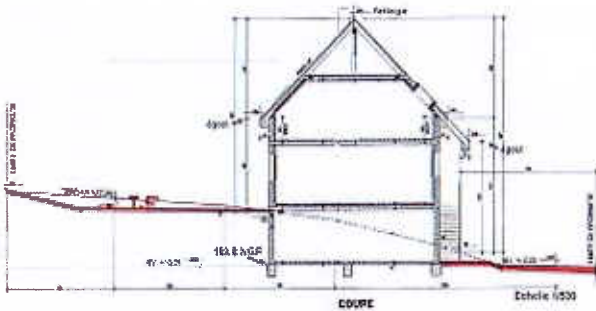
## Le plan masse des constructions à édifier ou à modifier

Ce plan doit être coté en trois dimensions (les cotes du bâtiment, ses distances par rapport aux limites de propriété et faire apparaître l'échelle, l'orientation, le bâtiment projeté, les aménagements extérieurs (accès, espaces de stationnement etc.), les plantations, les constructions existantes à maintenir et les raccordements aux réseaux publics ou privés.



## Le plan en coupe du terrain et de la construction

Il précise l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (il fait apparaître l'état initial et futur du profil du terrain si celui-ci est modifié par les travaux).



## La notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice comprend deux parties :

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords (situation, environnement, topographie, constructions existantes, végétation etc.)
2. La présentation du projet répondant aux questions suivantes : - Quels sont les aménagements prévus sur le terrain ? Remblais, déblais, accès, plantations et espaces verts, démolitions, clôtures, aires de stationnement ...

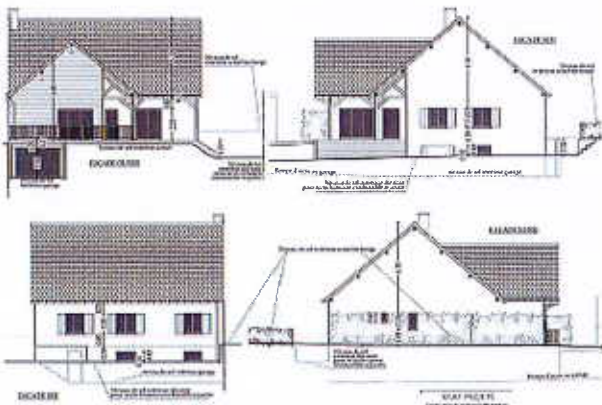
- Comment sont prévues les constructions ?

Implantation, organisation, composition, volume, matériaux extérieurs : forme, taille et couleur des tuiles et des menuiseries, type et couleur de l'enduit...

Cette partie doit expliquer les choix architecturaux au regard des constructions ou paysages environnants.

## Le plan des façades et des toitures

Ce plan doit comporter l'échelle, les côtes du bâtiment et proposer un dessin relativement précis des menuiseries. En cas d'extension le plan doit montrer le bâtiment existant et le projet.



## Le document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Le document doit montrer la construction dans son environnement, son impact visuel et le traitement des accès et du terrain



PCMI 6 Insertion

## La photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



## La photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



### ATTENTION !

Selon les cas d'autres pièces sont à fournir. Veuillez-vous reporter au bordereau accompagnant l'imprimé de demande.

## Ville de Corbeil-Essonnes - Autorisations droit des sols

Adresse	11 avenue Darblay
Permanences	01 .60.89.70.69
Téléphoniques	Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h
Accueil physique	Du lundi au vendredi, de 13h45 à 16h30
Internet	www.corbeil-essonne.com